



Foché par une voiture qui ne s'est pas arrêté

Par **cedr**, le **15/04/2008 à 11:14**

Bonjour,rnrnSi quelqu'un qui a bue, qui est en vélo et ca à l'aube, ce fait faucher par une voiture, qui ne s'arrête pas et qui ne prévient pas les secours, qui est en tord? quelle procédure suivre? sachant qu'on est côté cycliste.rnrnmerci

Par **citoyenalpha**, le **15/04/2008 à 12:07**

Bonjourrnrnil convient de porter plainte pour délit de fuite auprès du service de police ou de gendarmerie le plus proche du lieu de l'accident (non obligatoire mais conseillé)rnrnRestant à votre disposition

Par **cedr**, le **15/04/2008 à 15:04**

Oui, mais le fait d'avoir bue ne lui portera pas préjudice?rnrnMerci

Par **citoyenalpha**, le **15/04/2008 à 15:27**

encore faut il prouver qu il ait bu... tant qu il ne le déclare pas comment le prouver...?rnrnRestant à votre disposition.

Par **cedr**, le **16/04/2008** à **08:39**

ça a été prouvé. pensez vous qu'il faille porter plainte?rnMerci